

Christoph Egger, en cavale a été arrêté à Berlin.. LE COMBLE : remis en liberté !!!

Pédopornographie .Viols. Incestes

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 01-07-2015

01/07/2015 :Après avoir fait les gros titres en s'évadant de sa clinique, un Bâlois avait été placé en détention.

Lundi, il a été remis en liberté.

Nous nous questionnons : la justice protégerait-elle les pédophiles RÉCIDIVISTES au détriment de la sécurité de nos jeunes mis en danger par ces récidivistes ???Devrons nous ENFERMER nos enfants ???

OU ALLONS NOUS ???

07/03/2014 : Le pédophile en cavale a été arrêté à Berlin

Le délinquant sexuel, en fuite depuis le 12 février, a été interpellé par la police allemande, informe vendredi le Département bâlois de la justice.

Il sera extradé vers la Suisse, affirme vendredi le Département bâlois de la justice. Le quadragénaire sera placé dans une prison de Bâle.

Mise à jour 05/03/2014... Durant sa fuite, le pédophile n'a pas hésité à donner une interview et faire part de ses griefs à l'encontre de la clinique où il est soigné sur l'antenne de la chaîne de télé Allemande, RTL.

03/03/2014 Avis de recherche

La police cantonale de Bâle-Ville (Suisse) a publié lundi 03/03 un avis de recherche pour retrouver Christoph Egger, un délinquant sexuel, ayant abusé de plusieurs enfants par le passé, s'est enfui il y a trois semaines de l'établissement universitaire où il suivait une thérapie stationnaire.

Sa fuite datant d'à présent trois semaines, la décision de la rendre publique a été prise.

Selon un communiqué du Département de justice et de sécurité de Bâle-Ville, publié lundi, un

homme psychologiquement malade s'est évadé de la clinique psychiatrique universitaire de Bâle le 12 février dernier. Il s'agit de Christoph Egger, condamné le 14 mars dernier à un «petit internement» sous forme d'une thérapie en institution psychiatrique en raison du grand risque de récidive. L'homme de 46 ans n'est simplement pas rentré d'une sortie autorisée au préalable par les responsables.

Le porte-parole de la police explique: M.Egger n'est pas rentré d'une sortie autorisée. Nous avons immédiatement lancé des recherches», déclare Andreas Knuchel. «Nous avons d'abord pensé qu'il allait rentrer par lui-même. De plus, il nous a donné signe de vie via une lettre adressée à son avocate». Sa fuite datant d'à présent trois semaines, la décision de la rendre publique a été prise.

Volontaire pour la castration

Dans un film réalisé par le Bâlois Alain Godet, sorti l'année dernière, le quadragénaire expliquait son choix de se faire castrer chimiquement. Son témoignage avait été relayé par un grand nombre de médias. Il y a vingt ans, Christoph Egger avait été condamné à 8 ans de prison pour avoir abusé sexuellement de plusieurs bambins âgés entre 9 et 15 ans. Il ne les a jamais violés.

Entre 2008 et 2009, le Bâlois avait récidivé. Il s'était exhibé nu sur internet et avait poussé des adolescents à se masturber. La justice l'avait alors condamné à une peine de prison de 1 an. C'est à ce moment-là qu'il avait opté pour la castration chimique. Depuis, il doit prendre un médicament, le Lucrin, qui annihile ses pulsions. «Je ne ressens plus d'excitation quand des jeunes s'assoient à côté de moi», expliquait-il en septembre 2013 dans la «Basler Zeitung».

Avis de recherche

La police cantonale de Bâle-Ville a publié lundi un avis de recherche pour retrouver Christoph Egger. Les personnes qui pensent avoir des renseignements sur le quadragénaire sont priées de s'annoncer au poste de police le plus proche

<http://www.20min.ch>

Le 14 mars 2013, un pédophile Suisse de 47 ans, Christoph Egger est condamné à suivre une thérapie dans une institution psychiatrique. Déclaré en fuite depuis le 12 février dernier par le Département de justice et de sécurité de Bâle-Campagne, il n'a pas hésité à faire part de ses griefs à l'encontre de la clinique où il est soigné sur l'antenne de la chaîne de télé Allemande, RTL.

«Ma vie est foutue si je reste encore cinq ans dans cette clinique. Trouver du travail sera très difficile! Etre en cavale est affreux. Je vais me rendre aux autorités dans le courant de la semaine.» Pourtant en fuite, Christoph Egger n'a pas hésité à se confier à nos confrères de la chaîne allemande RTL, déclarant que son traitement lui paraissait inutile. Selon lui, les thérapies qu'il subit à la clinique psychiatrique universitaire de Bâle sont inutiles.

Au cours de son interview, il était accompagné par le juriste suisse Peter Zihlmann qui est revenu sur les raisons qui ont poussé Christoph Egger à s'enfuir. «Il n'avait plus aucune perspective dans cet

établissement. Je pense que l'élément déclencheur est un rapport intermédiaire réalisé par la clinique.»

Ce rapport mettait justement en avant que le détenu refusait de croire aux effets bénéfiques d'une thérapie et que cela justifiait la poursuite du traitement par castration chimique: «Je ne ressens plus d'excitation quand des jeunes s'assoient à côté de moi», expliquait-il en septembre 2013 dans la Basler Zeitung

01/07/2015 :Après avoir fait les gros titres en s'évadant de sa clinique, un Bâlois avait été placé en détention. Lundi, il a été remis en liberté.

En février 2014, Christoph Egger faisait, pour la seconde fois, les gros titres. Ce quadragénaire bâlois, condamné pour pédophilie et interné dans une clinique rhénane où il avait été placé en novembre 2013, n'était pas rentré de sortie. Quelques jours plus tard, il était arrêté à Berlin.

Depuis lors, il était détenu dans une prison de haute sécurité. Mais son avocat a jugé la décision disproportionnée. «Mon client ne doit pas être traité comme un assassin ou un criminel violent», a argumenté l'homme de loi, selon la «Basler Zeitung». Et, malgré le plaidoyer de la procureure Eva Eichenberger, qui a mis en avant le «sabotage délibéré» par Christoph Egger de sa thérapie, la Cour pénale du Tribunal cantonal bâlois a décidé de le libérer purement et simplement. Il devra toutefois continuer son traitement de castration chimique.

Castration volontaire

Avant son évasion, Christoph Egger s'était déjà fait connaître du grand public. Dans un film, ce récidiviste expliquait son choix de se faire castrer chimiquement. Son témoignage a été relayé par le quotidien bâlois **et d'autres médias alémaniques en septembre 2013. Surtout, la «Basler Zeitung» révélait que l'homme, condamné à une thérapie en 2011, n'avait pas trouvé de place pour se soigner et était, jusqu'alors, traité à domicile, sous contrôle judiciaire. Les réactions d'incompréhension avaient alors été très vives.**

Christoph Egger avait été condamné il y a 20 ans pour avoir abusé sexuellement de plusieurs enfants âgés de 9 à 15 ans. Il ne les a jamais violés. Entre 2008 et 2009, le Bâlois a récidivé.

Il s'est exhibé nu sur internet et a poussé des adolescents à se masturber. La justice l'avait alors condamné à une peine de prison d'un an, convertie en thérapie. C'est à ce moment-là qu'il a opté pour la castration chimique. Il avance à présent «ne plus ressentir aucune attirance pour les jeunes garçons».

<http://www.20min.ch/>